

E4 - SAS GARAGE ARMAND

Barème

	Points
DOSSIER 1 – Gestion des ventes et de la trésorerie	18 pts
A. Enregistrement de deux factures de vente	
- forme des écritures	1
- facture MAIF	5
- facture CYMES	5
B. Financement des véhicules neufs	
1. Calculs	5
2. Enregistrements	2
DOSSIER 2 – Préparation de la déclaration de TVA et choix fiscal	20 pts
A. Tableau préparatoire à la télédéclaration de TVA	12
B. Note de synthèse	8
DOSSIER 3 – Recrutement de personnel	20 pts
A. Calculs relatifs au choix de contrat de courte durée	13
B. Embauche dans le cadre d'un CDD	
1. Lettre d'embauche	3
2. Obligations sociales	4
DOSSIER 4 – Travaux de fin d'exercice	22 pts
A. Cession d'immobilisations et tableau des plus et moins-values	
formalisme des écritures	1
1. Régularisation des amortissements	5
2. Tableau 2059-A	7
3. Tableau préparatoire relatif au traitement fiscal	3
B. Dépréciation des stocks	2
C. traitement des ristournes	4

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ CAS SAS GARAGE ARMAND

Dossier 1 : Gestion des ventes et de la trésorerie (sur 18 points)

(1 point pour le respect de la forme du bordereau A : journal, date, compte (6 caractères numériques) et libellé)

A – Enregistrement de deux factures de ventes de décembre (10 points)

Comptabiliser sur le bordereau de l'annexe A (à rendre avec la copie) les deux factures de l'annexe 1

Facture MAIF / 5 pts

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
VE	10/12/2009	411300	411358	Fact n°9158016	3 124,94		0.5 pt x 2 n° cpte
		706000		MAIF Assurances		2 354,00	0,5 pour 2 354,00
		707620				258,83	0.5 pour 706000
		445740		2 354,00*0,196		461,38	1 pt
		445710		258,83*0,196		50,73	1 pt

Remarque : Si enregistrement global au 706000 pour 2 612,83, il faut imputer 512,11 au crédit du compte 445740 (2pts pour 706000 + 2pts pour 445740)

Valoriser :

L'utilisation des comptes du plan de l'entreprise (411300 et 411358-706000-707620)

Le traitement de la TVA selon son exigibilité.

Facture CYMES / 5 pts

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
VE	20/12/2009	411100		Fact n°0112188	21 611,99		0,5 pour 411100
		419100		CYMES Alain	1 100,00		0,5
		707120				18 745,81	0,5 pour 18 745,81
		467100				277,00	0,5 pour 707120
		467500				15,00	1 pt
		445710				3 674,18	1 pt

Valoriser le solde des comptes 419100, 467100 et 467500, valoriser le montant juste porté au compte 707120.

B – Financement des véhicules neufs (Sur 7 pts)

1 – Vérifier les intérêts dus à FINAUTO au titre du mois de novembre 2009. / 5 pts

À partir de l'état du stock financé (annexe 4) :

Intérêts débiteurs = facturation d'agios par FINAUTO

Pas d'intérêts dus pour les 7 premiers véhicules car leur financement remonte à moins de 31 jours.

Pour les 2 véhicules financés entre 31 et 60 jours : $29\,323,95 \times 2\% \times 1/12 = 48,87 \text{ €}$

Pour les 5 véhicules financés depuis plus de 60 jours : $50\,450,48 \times 4\% \times 1/12 = 168,17 \text{ €}$

Total agios : $0,00 + 48,87 + 168,17 = 217,04 \text{ €}$

A valoriser : situation 1 : prise en compte du crédit gratuit

Situation 2 : prise en compte des intérêts à 2 %

Situation 3 : prise en compte des intérêts à 4 %

Vérification du total

} 5 pts

2 – Enregistrer les intérêts sur le bordereau de l'annexe A (à rendre avec la copie). / 2 pts

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
BA	08/12/2009	668000		Agios FINAUTO	217,04	
		512130		novembre 2009		217,04

1 pt

1 pt

Dossier 2 - Préparation de la déclaration de TVA et choix fiscal (sur 20 points)

A – Tableau de TVA préparatoire à la télédéclaration (sur 12 points)

Solution 1 : les candidats ont rétabli l'alignement des montants de la balance pour le compte 707620 Ventes pièces détachées

	Montant arrondi	Comptes utilisés	Détail du calcul éventuel
<u>Chiffre d'affaires net des véhicules neufs et pièces détachées :</u>			
Ventes véhicules neufs (2 points à attribuer comme suit : 0,5 pt pour 846 312,10 - 0,5 pt pour 29 687,80 - 0,5 pt pour l'arrondi - 0,5 pt pour les cptes)	876 000	707120/707130	(846 312 ,10+29 687,80=875 999,90)
Ventes de pièces détachées (0,5 point)	128 000	707620	
Remises sur véhicules et pièces détachées (0,5 point)	(1 200)	709700	
Total	1 002 800		
<u>Chiffre d'affaires net sur prestations réalisées :</u>			
Ventes de prestations sur véhicules (0,5 point)	124 891	706000	
Remises sur prestations	néant		
Total	124 891		
<u>Base de calcul de la TVA exigible hors VO :</u>			
Chiffre d'affaires net des véhicules neufs et pièces détachées (0,5 pt)	1 002 800		
Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois (1 pt)	118 646		95% * 124 890,60 = 118 646,07
Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois précédent 1 pt	6 950		8 312,20 / 1,196
Total	1 128 396		
<u>Marge TTC sur les véhicules d'occasion :</u>			
Ventes de véhicules d'occasion (V.O) (1 pt)	167 440	707232	
Achats de véhicules d'occasion (V.O) (1 pt)	(131 560)	607230 (facultatif)	
(0,5 pt) Marge TTC des VO	35 880		
(1 point) TVA sur la marge des V.O	5 880		TVA sur la marge = 35 880/1.196 * 0,196 = 5 880 €.
TVA exigible hors V.O (0,5 point)	221 166		TVA exigible = 1 128 396 * 19,60% = 221 165,61 €.
TVA déductible sur autres biens et services (1 point)	(174 440)	445660	(facultatif car cpte 445710)
TVA sur la marge des V.O (0,5 point)	5 880		
(0,5 point) Total TVA à payer	52 606		221 166-174 440+5 880

Remarque : Procéder à l'évaluation selon la logique du tableau

Solution 2 : les candidats ont considéré que le compte 707620 Ventes pièces détachées n'a pas été mouvementé en novembre

	Montant arrondi	Comptes utilisés	Détail du calcul éventuel
<u>Chiffre d'affaires net des véhicules neufs et pièces détachées :</u>			
Ventes véhicules neufs (2 points à attribuer comme suit : 0,5 pt pour 846 312,10 - 0,5 pt pour 29 687,80 - 0,5 pt pour l'arrondi - 0,5 pt pour les cptes)	876 000	707120/707130	(846 312 ,10+29 687,80=875 999,90)
Ventes de pièces détachées (0,5 point)	0	707620	
Remises sur véhicules et pièces détachées (0,5 point)	(1 200)	709700	
Total	874 800		
<u>Chiffre d'affaires net sur prestations réalisées :</u>			
Ventes de prestations sur véhicules (0,5 point)	124 891	706000	
Remises sur prestations	néant		
Total	124 891		
<u>Base de calcul de la TVA exigible hors VO :</u>			
Chiffre d'affaires net des véhicules neufs et pièces détachées (0,5 pt)	874 800		
Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois (1 pt)	118 646		95% * 124890,60 = 118646,07
Chiffre d'affaires net sur prestations encaissées du mois précédent 1 pt	6 950		8 312,20 / 1,196
Total	1 000 396		
<u>Marge TTC sur les véhicules d'occasion :</u>			
Ventes de véhicules d'occasion (V.O) (1 pt)	167 440	707232	
Achats de véhicules d'occasion (V.O) (1 pt)	(131 560)	607230 (facultatif)	
(0.5 pt) Marge TTC des VO	35 880		
(1 point) TVA sur la marge des V.O	5 880		TVA sur la marge = 35 880/1.196 * 0,196 = 5 880 €.
TVA exigible hors V.O (0,5 point)	196 078		TVA exigible = 1 000 396 * 19,60% = 196 077,61 €.
TVA déductible sur autres biens et services (1 point)	(174 440)	445660	(facultatif)
TVA sur la marge des V.O (0,5 point)	5 880		
(0,5 point) Total TVA à payer	27 518		196 078-174 440+5 880

Remarque : Procéder à l'évaluation selon la logique du tableau

B - Note de synthèse sur le choix de l'option pour la TVA sur les débits (sur 8 points)

forme : **1 pt pour l'en-tête ; 0,5 pt pour l'introduction ; 0,5 pt pour la conclusion**

orthographe et expression : **1 point**

fond : **5 points**

Avantages de l'option : **simplifier la tenue de la comptabilité 1 point**

Inconvénients de l'option : **avancer la TVA pour le compte des clients qui ne règlent pas au comptant 1 point**

Opportunité d'exercer l'option (**la justification de l'appréciation est attendue du candidat**)

l'activité de l'APV ne représente qu'environ 9 % du chiffre d'affaires total 1 point

les créances de l'APV représente en moyenne 4 à 7 % du C.Affaires de cette activité 1 point

l'avantage de trésorerie qui résulte du régime des encaissements est très faible. 1 point

NOTE DE SYNTHÈSE

De : *Le comptable*

Destinataire : *Monsieur Brossier*

Objet : *Choix de l'option pour les débits.*

Date : *le 20/12/09*

Vous m'avez demandé de préciser les avantages et les inconvénients de l'option pour les débits par rapport au régime général des encaissements et d'argumenter sur l'opportunité d'exercer l'option sur les débits au regard de l'importance de l'activité service après-vente.

I) Les avantages et les inconvénients de l'option pour les débits :

L'option pour la TVA sur les débits consiste à collecter **la TVA dès la facturation** sans attendre l'encaissement. Cela permet de **simplifier la tenue de la comptabilité** car sur une facture comportant des livraisons de biens et des prestations de service, la totalité de la TVA figurant sur la facture est collectée à la même date. Cela évite donc l'utilisation du compte 445740 et **simplifie le calcul de la TVA exigible**. L'exercice de cette option étant révoquant, la société peut à tout moment revenir à un régime de TVA sur les encaissements.

Toutefois, cela signifie aussi que la société doit **avancer le montant de la TVA collectée pour le compte des clients qui ne règlent pas au comptant**.

II) L'opportunité d'exercer cette option

- Le régime de la TVA sur les encaissements est avantageux dans le cas où la société accorde des délais de paiement à une grande partie de sa clientèle. Or on constate qu'en fonction des données fournies sur l'évolution du chiffre d'affaires, d'une part **l'activité du service après vente ne représente qu'environ 9 % du chiffre d'affaires total** et d'autre part, le montant des **créances liées à cette activité représente en moyenne 4 à 7 % du chiffre d'affaires de l'activité APV**.
- Par conséquent, la **majorité de clients étant constituée par des particuliers ayant l'obligation de régler la prestation au comptant**, l'avantage tiré du régime de la TVA sur les encaissements reste **très minime** au regard de la trésorerie. Il peut donc être souhaitable d'opter pour les débits.

Je me tiens à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Le ou la comptable

Dossier 3 : Recrutement de personnel (sur 20 pts)

A- Calculs relatifs au choix du contrat de courte durée / 13 pts

ANNEXE C : TABLEAU DE COMPARAISON DU COÛT DES CDD ET DES CTT (sur 13 points)

Coût des 3 embauches en CDD	Montant	Justification du calcul
<p>Charges d'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire brut et primes (3 points répartis : 0,5 pour 1450 – 0,5 pour 75 – 0,5 pour 80 – 1 pour 19 260) (3 points répartis : 0,5 pour 1450 – 0,5 pour 75 – 0,5 pour 80 – 1 pour 19 260) - Indemnité de fin de contrat (1,5 point soit : 1 pt pour 19 260 et 0,5 pt pour 10 %) - Indemnité de congés payés (1,5 point soit : 1 pour la base 19 260 + 1926 et 0,5 pour 10 %) - Charges patronales (1 point ou 0) - Impôts et taxes (1 point ou 0) - Visite médicale (0,5 point) <p>Charges de recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce dans « Le Parisien emploi » (0,5 pt) - Coût salarial du responsable du service après vente (2 points avec 1 pt pour les heures majorées de 25 % et 1 pt pour les heures à 50 %) 	<p>19 260 € 3 salariés – 0,5</p> <p>1 926 €</p> <p>2 118,60 €</p> <p>9 321,84 €</p> <p>1 165,23 €</p> <p>270 €</p> <p>1 000 €</p> <p>962,5 €</p>	<p>(1 450+75+80)*3 salariés * 4 mois = 19 260 € (a) pour 4 mois)</p> <p>19 260 * 10 % = 1 926 € (b)</p> <p>(19 260 + 1 926) * 10 % = 2 118,60 € (c)</p> <p>40 % * (19 260+1 926+2 118.6) = 9 321,84 €</p> <p>5% * (19 260+1 926+2 118.6) = 1 165,23 €</p> <p>(90 € * 3 salariés) = 270 €</p> <p>(500 * 2) = 1 000 € (publication pendant 2 mois)</p> <p>(8*35*1,25) + (3*35*1,5) + (8*35*1,25) + (2*35*1,5)</p>
Coût total	36 024,17 €	
Coût du recours à 3 CTT	Montant	Justification du calcul
<p>Total facturé par l'agence Intérima (2 points répartis : 0,5 pt pour 1 500 – 0,5 pt pour 2,1 – 0,5 pt pour 3 salariés – 0,5 pt pour 4 mois)</p>	37 800 €	<p>Le coefficient est de 2,1 car la durée est de 4 mois. Prix facturé par mois = 1500*2,1 = 3150 € Prix facturé pour 3 salariés pendant 4 mois : (3150*3*4) = 37800 €</p>
Coût total	37 800 €	

(a) Le salarié en CDD perçoit la même rémunération qu'un salarié en CDI occupant le même poste et ayant une qualification équivalente (*article L1242-14 du Code du travail présenté en annexe*). Il faut donc se référer au salaire et primes figurant dans la lettre d'embauche. Le calcul s'effectue pour 3 mécaniciens embauchés pendant 4 mois.

(b) Selon l'article *L1243-8 du Code du travail*, cette indemnité est égale à 10 % des salaires et primes bruts versés pendant la durée du contrat.

(c) Le calcul de l'indemnité de congés payés comprend l'indemnité de fin de contrat dans sa base de calcul, elle représente 10 % du total des rémunérations brutes versés dans le cadre du contrat

B Embauche dans le cadre d'un CDD (sur 7 points)

Question 1 (3 points)

Une lettre d'embauche ne peut pas formaliser le recrutement en CDD pour diverses raisons notamment :

- **un contrat écrit est obligatoire** (1 point) ; (réponse indispensable)
- ce contrat doit **comporter des mentions obligatoires** telles que le motif du recours au CDD , la durée du contrat, le régime des indemnités ... (**minimum attendu : 2 mentions**) (2 points)

Question 2 : Liste des obligations sociales à faire (4 points)

- **Établir la déclaration unique d'embauche (DUE)** au plus tôt 8 jours avant le jour de l'embauche et au plus tard le jour même (1 point) ;
- **Inscrire les salariés sur le registre du personnel** (1 point) ;
- **Les affilier à la caisse de retraite complémentaire de l'entreprise** (1 point) ;
- **Les inscrire auprès de la médecine du travail** pour la visite médicale d'embauche (visite médicale à réaliser avant la fin de la période d'essai) (1 point).

Dossier 4 : Travaux de fin d'exercice (sur 22 points)

1 point pour le respect de la forme du bordereau de l'annexe D

A – Cession du banc de mesure et tableau des plus et moins-values (sur 15 pts)

1 – Présenter sur l'annexe D (à rendre avec la copie) les écritures relatives à la régularisation des amortissements et à la sortie de l'actif du banc de mesure cédé. / 5 pts

a) / 1 pt

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
OD	31/12/2009	681124		Amort éco 2009 banc de mesure cédé	2 278,83		0,5 montant
		281540					2 278,83

b) / 1 pt

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
OD	31/12/2009	145000		Reprise amort dérogat 2009 sur banc de mesure cédé	82,43		0,5 montant
		787250					82,43

c) / 2 pts

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
OD	31/12/2009	281540		Sortie du patrimoine du banc de mesure cédé	7 872,33		0,5 pt
		675200			4 557,67	VNC : 0,5	Cpte : 0,5
		215400					12 430,00

d) / 1 pt

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
OD	31/12/2009	145000		Reprise amort dérogatoires non soldés banc cédé	1 961,92		0,5 calcul
		787250					1 961,92

$$1\,961,92 = 2\,044,35 - 82,43$$

Remarque : il est possible de regrouper les écritures b) et d) soit une reprise globale de 2 044,35

2 – Compléter le tableau 2059-A sur l'annexe E (à rendre avec la copie) / 7 pts

- cadre A pour la détermination de la valeur résiduelle du banc de mesure : 2 pts

Valeur d'origine du banc de mesure : 12 430 (0,5 pt)

Amortissements pratiqués en franchise d'impôt : 9 834 (1 pt)

Valeur résiduelle : 2 596 (0,5 pt)

- cadre B pour la détermination et la qualification des \pm values de l'ensemble des immobilisations : 4 pts

Qualification C Terme + valeur de 2 662 sur le pont élévateur (1 pt)

Qualification L Terme à 0 % + valeur de 3 000 sur titres de participation (1 pt)

Calcul montant plus valeur sur cession banc de mesure (1 pt)

Qualification C Terme + valeur sur le banc de mesure (1 pt)

- ligne des plus et moins values nettes : 1 pt

Montant de la plus value nette à court terme (0,5 pt)

Montant de la plus value nette à long terme au taux de 0 % (0,5 pt)

Solution 1 : le candidat retient un prix de cession HT de 2 900,00 € (écriture journal des OD)

Tableau 2059-A de détermination des plus et moins-values fiscales exercice 2009



N° 10179*03

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059 - A

1

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Société "Garage ARMAND"							
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - Immobilisations	1	Pont élévateur FOG 15/02/2005	7 183		2 655	4 528	
	2	Titres de participation ARMAND-SAVEL 22/03/2000	4 500			4 500	
	3	Banc de mesure 1/10/2005	12 430		9 834	2 596	
	4						
B - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES					Qualification fiscale des plus et moins values réalisées*		
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne 1)		Valeur résiduelle (report de la colonne 6)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins value	COURT TERME	LONG TERME	
7		8	9	10	11	12 16,50% 15% ou 16% 0,00%	
I - Immobilisations	1	Pont élévateur FOG 15/02/2005	4 528	7 190	2 662	2 662	
	2	Titres de participation ARMAND-SAVEL 22/03/2000	4 500	7 500	3 000		3 000
	3	Banc de mesure 1/10/2005	2 596	2 900	304	304	
	4						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *					+
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					+
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme					-
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+	+
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 11)					2 966		3 000
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 12)					(A)	(B)	(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 – Compléter sur l'annexe E (à rendre avec la copie) le tableau préparatoire à la déclaration 2058-A présentant l'incidence des plus ou moins-values nettes sur le résultat fiscal. / 3pts

	Aucun retraitement	Montant à réintégrer	Montant à déduire
Plus ou moins-value nette à court terme	2 966 ou RAF (0,5 pt)		
Plus ou moins-value nette à long terme			-
• 15%			
• 0%			(1 pt) 3 000
Quote-part de frais et charges (5%) $150 = 3\,000 * 5\%$ (0,5 pt pour le calcul de 150)		150 (1 pt pour réintégrer)	

Solution 2 : le candidat extrait de l'écriture du journal de banque le prix de cession H.T pour un montant de : $3\ 648,40 / 1,196 = 3\ 050,50$ arrondi à 3 051.

• **Tableau 2059-A de détermination des plus et moins-values fiscales exercice 2009**



N° 10179*03

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059 - A

1

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Société "Garage ARMAND"							
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - Immobilisations	1	Pont élévateur FOG 15/02/2005	7 183		2 655	4 528	
	2	Titres de participation ARMAND-SAVEL 22/03/2000	4 500			4 500	
	3	Banc de mesure 1/10/2005	12 430		9 834	2 596	
	4						
B - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*		
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne 1)		Valeur résiduelle (report de la colonne 6)	Prix de vente *	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME	
7		8	9	10	11	12 16,50% 15% ou 16% 0,00%	
I - Immobilisations	1	Pont élévateur FOG 15/02/2005	4 528	7 190	2 662	2 662	
	2	Titres de participation ARMAND-SAVEL 22/03/2000	4 500	7 500	3 000		3 000
	3	Banc de mesure 1/10/2005	2 596	3 051	455	455	
	4						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés				+	
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés				+	
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale				+	
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée				+	
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme				-	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				+		
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 11)					3 117		3 000
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20 de la colonne 12)					(A)	(B)	(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 – Compléter sur l'annexe E (à rendre avec la copie) le tableau préparatoire à la déclaration 2058-A présentant l'incidence des plus ou moins-values nettes sur le résultat fiscal. / 3pts

	Aucun retraitement	Montant à réintégrer	Montant à déduire
Plus ou moins-value nette à court terme	3 117 ou RAF (0,5 pt)		
Plus ou moins-value nette à long terme			
• 15%			-
• 0%			(1 pt) 3 000
Quote-part de frais et charges (5%) $150 = 3\ 000 * 5\%$ (0,5 pt pour le calcul de 150)		150 (1 pt pour réintégrer)	

B – Dépréciation du stock de pièces détachées / 2 pts

Enregistrer, au 31/12/2009, sur l'annexe D (à rendre avec la copie), les dépréciations du stock. / 2 pts

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
OD	31/12/2009	397200		Dépréciation des stocks	80 343,00		1 pt reprise dép stock 1
		781720		Reprise 2008		80 343,00	
OD	31/12/2009	681720		Dépréciation des stocks	71 225,00		1 pt dotation dép stock 2
		397200		Dotation 2009		71 225,00	

On pourra admettre la compensation afin d'ajuster la dépréciation nécessaire à la dépréciation existante. Une reprise de 80 343,00 – 71 225,00 = 9 118,00 est alors à enregistrer. (mettre les 2 pts dans ce cas)

C – Traitement des ristournes / 4 pts

Calculer et comptabiliser au 31/12/2009 la ristourne à recevoir de la part d'Automobiles Peugeot sur le bordereau de l'annexe D (à rendre avec la copie).

Montant de la ristourne HT : $1\,825\,190 * 3,75 \% = 68\,444,63$ (0,5 pt)

TVA sur ristourne : $68\,444,63 * 19,6 \% = 13\,415,15$ (0,5 pt)

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		général	tiers				
OD	31/12/2009	409880		Ristournes à recevoir	81 859,78		1 pt pour 409880 1 pt pour 609720 1 pt pour 445800
		609720		Automobiles Peugeot		68 444,63	
		445800				13 415,15	